

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Séance régulière du conseil municipal**

#### **Tenue le 07 février 2020**

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 07 février 2020 à la salle municipale de St-Eugène-d'Argentenay à 19:00, à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussières  
Mme Lucie Guimond  
M. Gilles Dufour  
M. Marc-Henri Perron  
M. Hugues Gaudreault  
M. Rodrigue Bélanger

---

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

#### **RÉSOLUTION 2020-02-012**

##### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

#### **RÉSOLUTION 2020-02-013**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2020**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2020, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

#### **RÉSOLUTION 2020-02-014**

##### **CARNAVAL D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** la présidente de l'Association des Loisirs et des Sports nous a demandé une demande de commandite pour le carnaval d'hiver 2020, en ce qui concerne les frais reliés à la location de la salle communautaire ainsi qu'à la demande de permis de boissons;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay paient les frais concernant le ménage de la salle et la demande de permis de boissons;

#### **RÉSOLUTION 2020-02-015**

##### **L'ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR – SOUPER ST-VALENTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de l'Âge organise un souper de la St-Valentin, samedi, le 15 février 2020, à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident d'acheter 8 cartes au coût de 25\$ / chacune.

#### **RÉSOLUTION 2020-02-016**

##### **COMMANDITE, TOURNOI DE PETUCHE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur du Tournoi de petuches de St-Eugène;

**ATTENDU QUE** les profits amassés lors de cette vingtième édition seront versés à l'Association des Loisirs et des Sports de St-Eugène-d'Argentenay;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay achètent le forfait affaire: « Équiper par excellence » pour un montant de 100.00\$.

#### **RÉSOLUTION 2020-02-017**

##### **SOCIÉTÉ ALZHEIMER**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant l'organisme de la Société Alzheimer;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes recueillies aident à améliorer la qualité de vie des familles qui composent avec cette maladie;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$ la Société Alzheimer pour l'année 2020.

## **RÉSOLUTION 2020-02-018**

### **COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés du mois de janvier 2020, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 62 177.95\$;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de janvier 2020, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 62 177.95\$.

### **COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2020**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
Total des fournisseurs	51 652.21 \$

### **SALAIRES PAYÉS DE JANVIER 2020**

<b>Salaires</b>	<b>Montant</b>
Total des salaires	10 525.74 \$

## **RÉSOLUTION 2020-02-019**

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministre des Transports a versé une compensation de 106 330\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

## **RÉSOLUTION 2020-02-020**

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** M. Bruno Bussières soit nommé maire suppléant du 08 février au 06 avril 2020.

### **RÉSOLUTION 2020-02-021**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES RÉSIDENCES À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (PLUS DE TROIS ANS)**

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la liste des résidences pour vente pour non-paiement de taxes soit déposée aux membres du conseil de la municipalité;

**QUE** la liste soit remise à la MRC Maria-Chapdelaine pour qu'il puisse prendre les procédures nécessaires pour vente de résidences pour non-paiement de taxes.

### **RÉSOLUTION 2020-02-022**

#### **CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de créer un comité de pilotage MADA dans le cadre de l'actualisation de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

**CONSIDÉRANT QUE** pour se faire il y a lieu d'entériner la nomination des personnes qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à l'élaboration de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et du plan d'action 20-24 de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay entérine la nomination au sein du comité de pilotage de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie, les personnes suivantes :

*Michel Villeneuve, Karine Ouellet, Madelaine Perron, Claire Perron, Micheline Dufour et Lucie Guimond (RQA-F)*

### **RÉSOLUTION 2020-02-023**

#### **CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MADA**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de créer un comité de suivi MADA pour la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

**CONSIDÉRANT QUE** pour se faire il a été convenu de nommer des personnes pour assurer la mise en œuvre du volet MADA du plan d'action 2020-2024;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est notamment, de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre 2020-2024;

**QUE** ce comité soit composé des personnes suivantes : Lucie Guimond (RQA), Karine Ouellet (agente locale), l'agent administratif de la MRC, Michel Villeneuve (maire), de Madelaine Perron, Claire Perron et Micheline Dufour;

**QUE** les membres du comité de suivi de la politique MADA seront convoqués au moins deux fois l'an, et que cette responsabilité incombe à la responsable administrative des politiques MADA à la MRC Maria-Chapdelaine.

#### **RÉSOLUTION 2020-02-024**

#### **RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES, AÎNÉS ET SAINES HABITUDES DE VIE ET DE SON PLAN D'ACTION POUR LA MRC MARIA-CHAPDELAINE.**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018, les 13 collectivités du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine ont manifesté l'intérêt d'actualiser leur politique MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** par l'adoption de la résolution no 294-09-17, le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide financière de 53 000 \$ auprès du gouvernement du Québec afin d'actualiser la politique MADA et les plans d'action des 13 villes et villages et de la MRC Maria-Chapdelaine;

**CONSIDÉRANT QU'**il avait été convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité ou collectivité aurait sa propre politique et ses propres actions locales;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la teneur de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie (MADA) et de son plan d'action déposés à la présente séance ordinaire sont conformes aux attentes des membres du Conseil municipal de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay, adopte la politique « Familles, aînés et saines habitudes de vie » et le plan d'action 2020-2024 de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay dans le cadre de la démarche « Municipalité Amie des Aînés.

#### **RÉSOLUTION 2020-02-025**

#### **BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ) – ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION (ARCHIVES)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay est un organisme public visé au paragraphe n°4 de l'annexe de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

**ATTENDU QUE** municipalité de St-Eugène-d'Argentenay n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**D'**autoriser Mme Karine Ouellet à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**RÉSOLUTION 2020-02-026**

**FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles et forestières au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** très peu de municipalités mettent en place un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles, bien qu'un transfert du fardeau fiscal des immeubles résidentiels vers les immeubles agricoles s'opère dans une majorité d'entre elles;

**CONSIDÉRANT QUE** les hausses de la valeur des terres agricoles, combinées à la faible utilisation du taux distinct, ont occasionné une hausse importante des taxes foncières facturées par les municipalités aux entreprises agricoles du Québec, en plus d'augmenter proportionnellement les dépenses du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n°48 : *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n°48 propose l'**introduction d'un plafond de la valeur imposable des terres agricoles;**

**CONSIDÉRANT QUE** le mécanisme d'établissement et d'indexation du plafond de la valeur imposable proposé fera en sorte de réduire considérablement sa portée, notamment sur le niveau de croissance du montant de taxes foncières assumé par les entreprises agricoles et des dépenses du CPTFA;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n°48 prévoit un programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant directement de la détermination d'une valeur imposable maximale inscrite à un rôle d'évaluation foncière;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**DE** demander au gouvernement du Québec :

- De travailler à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi n°48;
- De fixer, à l'intérieur de la Loi sur la fiscalité municipale, le plafond de la valeur imposable à l'hectare à la valeur moyenne des terres agricoles au Québec pour l'année 2021 et d'indexer celui-ci annuellement selon l'Indice des prix à la consommation;
- De pérenniser le programme compensatoire, offert aux municipalités, afin que celui-ci réduise l'impact du manque à gagner lié au plafond de la valeur imposable des terres agricoles.

**RÉSOLUTION 2020-02-027**

**JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elle aussi cet événement;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**DE** déclarer les journées du 17 au 21 février 2020 inclusivement comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

**D'** appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés au tour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-St-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

**QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-St-Jean.

**RÉSOLUTION 2020-02-028**

**CONTRAT DE MAINTENANCE – ÉLÉVATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'autonomie nous a envoyé une offre de service concernant les plates-formes élévatrices à la bâtisse municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre comprend 2 visites annuelles pour les équipements;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil décident d'accepter le contrat de maintenance pour l'entretien annuel de la plate-forme élévatrice V-1504 à la bâtisse municipale au coût de 675.00\$ + taxes;

**QUE** les membres du conseil décident d'accepter le contrat de maintenance pour l'entretien annuel de la plate-forme élévatrice ES-125 à salle municipale au coût de 575.00\$ + taxes.

### **RÉSOLUTION 2020-02-029**

#### **DÉPÔT D'UN PROJET AU RLS – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU PLEIN AIR 2020-2021- VOLET 2 »**

**ATTENDU QUE** la municipalité aimerait acheter des planches à pagaie pour en permettre sa location au parc de la rivière-aux rats;

**ATTENDU QUE** le RLS a un programme de subvention disponible pour le soutien à la mise en place et au développement d'activités de plein-air;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, Karine Ouellet, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Projet développement du plein air 2020-2021- Volet 2 ».

### **RÉSOLUTION 2020-02-030**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – POUR L'IMPLANTATION DE BASSINS D'EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se conformer à l'article 30 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissements des eaux usées et qu'elle doit se doter d'une station d'épuration des eaux usées d'ici le 31 décembre 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se trouver un grand terrain pouvant accueillir les bassins d'eaux usées.

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté du conseil municipal est d'acheter UNE PARTIE du lot numéro CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SOIXANTE-HUIT (Lot 5 972 068 Ptie) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, laquelle appartient à M. Reynold Gauthier.

**CONSIDÉRANT QUE** la vente doit être conditionnelle à ce que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) autorise la municipalité à pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour des fins d'assainissement des eaux usées, ou exclue complètement la superficie visée de la zone agricole.

## **CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** M. Michel Villeneuve, maire, à signer l'acte de vente avec M. Reynold Gauthier pour et au nom de la municipalité au montant de 15 000\$ concernant le terrain précédemment désigné, une fois l'une des conditions réalisées;

**DE MANDATER** un notaire de l'étude CSM NOTAIRES INC., pour la préparation d'un protocole d'entente ou d'une offre d'achat pour ladite transaction visée;

**D'AUTORISER** M. Michel Villeneuve, maire, à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

## **RÉSOLUTION 2020-02-031**

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

## **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de St-Eugène-d'Argentenay approuve les dépenses d'un montant de 27 088\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

## **RÉSOLUTION 2020-02-032**

### **BALAYAGE DE RUE (ÉTÉ 2020)-MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** notre municipalité exécute annuellement des opérations de balayage de rues avoisinant la route entretenue par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** dans le but de donner un meilleur service aux citoyens, le ministère nous a contactés pour nous demander d'inclure, dans notre balayage, les secteurs assujettis à notre entretien;

**ATTENDU QUE** notre secteur visé est d'une longueur de 1 400 mètres et que cette longueur se situe entre le # 240 à # 607 de la Principale;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité exécute les travaux de balayage de la rue Principale avec son tracteur à balai et envoie une facture au MTQ après la réalisation des travaux.

**QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Karine Ouellet, soit autorisée à signer le contrat, au nom de la municipalité.

**RÉSOLUTION 2020-02-033**

**REFINANCEMENT RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 16 MARS 2020**

**ATTENDU QUE** la municipalité a un emprunt échéant le 16 mars 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité décide de ne pas refinancer son emprunt de 117 100\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité décide de payer le capital et les intérêts de l'année 2020;

**CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité décide de rembourser en entier le montant qui était à refinancer et de le payer à même sa réserve prévue à cet effet.

**RÉSOLUTION 2020-02-034**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h20.



Michel Villeneuve  
Maire



Karine Ouellet  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

<b><u>PROPOSÉ PAR</u></b>	<b><u>N° DE RÉOLUTION</u></b>
M. Bruno Bussi�res	2020-02-012
M. Hugues Gaudreault	2020-02-013
M. Bruno Bussi�res	2020-02-014
M. Hugues Gaudreault	2020-02-015
M. Gilles Dufour	2020-02-016
M. Bruno Bussi�res	2020-02-017
M. Marc-Henri Perron	2019-02-018
M. Bruno Bussi�res	2020-02-019
M. Rodrigue B�langer	2020-02-020
M. Rodrigue B�langer	2020-02-021
M. Gilles Dufour	2020-02-022
M. Gilles Dufour	2020-02-023
M. Hugues Gaudreault	2020-02-024
M. Rodrigue B�langer	2020-02-025
M. Bruno Bussi�res	2020-02-026
M. Hugues Gaudreault	2020-02-027
M. Gilles Dufour	2020-02-028
M. Marc-Henri Perron	2020-02-029
M. Marc-Henri Perron	2020-02-030
M. Gilles Dufour	2020-02-031
M. Gilles Dufour	2020-02-032
M. Marc-Henri Perron	2020-02-033
M. Marc-Henri Perron	2020-02-034